

Introduction

- R. Longet ouvre la séance et remercie chaleureusement la commune de Pfetterhouse pour son accueil et son hospitalité.
- Il remercie également A.-F. Wagner et R. Luttenbacher pour l'organisation de la visite qui s'est déroulée le matin sur le site de l'assainissement. La visite a permis aux participants de se rendre compte de l'avancement des travaux. Pour l'avenir, R. Longet propose dès lors d'organiser une visite sur le site le matin puis de tenir la séance l'après-midi.
- R. Longet souhaite particulièrement la bienvenue à J. Raymond. Nommé par le Conseil général du Territoire de Belfort, J. Raymond retrouve ainsi les travaux de la CIS.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

R. Longet rappelle que le 12 août 2008, les membres de la CIS ont reçu quelques découpes de presse relatant les incidents qui se sont produits récemment sur le site d'assainissement de la décharge de Kölliken ainsi que le rapport mentionné dans l'article de la revue BILANZ.

2. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2008

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2008 est accepté sans modification.

3. Présentation du système de traitement de l'air par oxydation thermique

Contexte et résumé des éléments de la présentation de bci:

- Dans le cadre de la convention ONG/bci/RCJU du 11 janvier 2008, le système de traitement de l'air par charbon actif a été remplacé par un dispositif par oxydation thermique (avec possibilité de basculer sur un traitement par charbon actif). Une cheminée d'une hauteur de 42 m fait partie de ce dispositif. L'installation permettra d'incinérer l'air à une température d'env. 800-850°C. Elle comprend la mise en place sur le site d'une citerne de gaz liquéfié de 100m³. Un stockage de propane liquéfié aussi important est soumis à l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ce qui implique l'établissement d'un rapport succinct. L'installation de traitement de l'air (de même que la construction de la halle des sols) doit faire l'objet d'une demande de permis de construire qui sera déposée par bci d'ici fin septembre 2008.
- Surveillance de la qualité de l'air: quatre stations de mesures d'immissions sont prévues, dont deux sont actuellement déjà en service. Les mesures en cours permettront d'établir un état initial.
- Les dossiers actuellement en cours d'élaboration par bci sont les suivants: le rapport technique, la notice d'impact sur l'environnement, le rapport succinct OPAM, l'analyse de risques succincte et le rapport de protection incendie.
- Calendrier: la remise par bci du dossier de demande de permis de construire aux autorités communales est prévue d'ici fin septembre 2008; le dépôt public pourrait ainsi intervenir vers octobre/novembre 2008.

Questions, discussion:

- *M. Lassus: Quel est le devenir des poussières extraites des filtres?*

Les poussières suivront la même filière que les 150'000 t de déchets qui seront excavés. Toutefois, il est extrêmement difficile d'évaluer les quantités de poussières.

- *M. Lassus: Filtres à charbon actif: quel est la périodicité de changement des filtres et le devenir des filtres saturés?*

S'agissant du devenir des filtres saturés, il existe par exemple une filière de régénération de charbon actif saturé en Allemagne qui désorbe les matières organiques adsorbées et qui régénère le charbon actif. Par contre, il est difficile de se prononcer sur la fréquence de changement des filtres, celle-ci dépendant de leur taux d'utilisation. Comme il s'agit d'une installation redondante utilisée uniquement en cas de panne ou de révision de l'installation principale, bci estime que les mêmes filtres à charbon pourraient être utilisés pendant toute la durée de l'assainissement.

- *M. Lassus: Incidents survenus à la décharge de Kölliken; ce type d'accident, pourrait-il se reproduire à Bonfol, quelles sont les mesures préventives prises ou planifiées pour éviter ce type d'accident?*

Pour R. Luttenbacher, il y a des similitudes entre les deux décharges, mais clairement aussi des distinctions sur certains aspects. Une différence essentielle est la manière dont les déchets ont été entreposés. A Kölliken, les déchets ont été entreposés en fûts et mis en place de manière ordonnée. Le concept d'excavation prévoyait d'extraire fût par fût. Après six mois, l'expérience a montré que quasi aucun fût n'était intact. A Bonfol, les fûts de déchets ont été déversés dans la décharge et un trax les écrasait systématiquement ou les déchets étaient déversés en vrac. Pour deux raisons essentielles, la probabilité de survenance d'un incendie tel que celui qui s'est produit à Kölliken fin juin 2008 (feu de magnésium au contact de l'humidité de l'air) est fortement réduite: il n'y a pas d'indice permettant de penser qu'il y a à Bonfol de grandes quantités de magnésium ou de déchets de ce type ; De plus, si de tels déchets devaient toutefois être présents à Bonfol, il est probable qu'ils auraient réagi durant l'exploitation de la décharge à ciel ouvert ou au plus tard dans les années 80 lorsque la décharge s'était remplie d'eau.

Par ailleurs, le mode opératoire utilisé à Bonfol pour l'excavation et la préparation des déchets est différent de celui de Kölliken où les incendies se sont déclarés la nuit dans des déchets excavés et stockés provisoirement, suite à une réaction avec l'air et l'humidité. A Bonfol, l'excavation et la préparation des déchets se fera jusqu'à environ 22h le soir. Les endroits de stockage (wagonnet dans la halle d'excavation et bunker dans la halle de préparation) sont les plus protégés au niveau de la détection et de la lutte contre l'incendie de toute la chaîne de préparation. Les déchets excavés seront en principe préparés et stabilisés dans la même journée. Ainsi, la durée de ces stockages intermédiaires sera réduite au minimum et les mesures préventives en termes de détection et de lutte contre l'incendie sont nettement plus élevées qu'à Kölliken.

- *J. Raymond: Aération de la halle (gaz toxiques); que se passe-t-il en cas de panne électrique?*

Les installations significatives du point de vue de la sécurité seront secourues par des génératrices. Il s'agit d'un procédé standard utilisé dans l'industrie.

- *J. Raymond: Emissions de la cheminée, nuage de vapeur d'eau: est-il prévu de faire une information à la population pour dédramatiser quant aux éventuelles craintes par rapport à un panache toxique?*

Un panache blanc apparaîtra pour la première fois durant la phase de test des installations, soit en janvier 2010. D'ici là, une information à la population sera faite via le dispositif de communication.

- *J.-C. Hennet: Consommation d'énergie du procédé choisi?*

La consommation hebdomadaire de propane correspondra à l'équivalent de 10t de mazout. Le dispositif de traitement de l'air prévoit une récupération d'énergie de l'ordre de 97 %.

- *J.-P. Egger: Emplacement des stations de mesures de la qualité de l'air (prise en compte d'immissions à l'est de la décharge)?*

En se basant sur la rose des vents de la station météo sur place et suite à la consultation des spécialistes (expert du Canton, entreprise mandatée pour les mesures d'immissions) ainsi que d'habitants de Pfetterhouse, les emplacements des stations ont été choisis en fonction des directions préférentielles des vents et des lieux d'habitation, le but des mesures d'immissions étant de vérifier que les populations ne sont pas soumises à des immissions inacceptables.

- *P. Girardin: Le dispositif de traitement de l'air, s'agit-il d'un prototype?*

Il s'agit d'une méthode éprouvée, utilisée dans différents types d'industrie qui ont à traiter des émissions de solvants volatils. Le processus s'applique aussi dans les usines d'incinération de déchets, en aval du traitement de ces derniers. Le fournisseur de l'installation choisi sera celui qui proposera la solution technique la plus adaptée.

– P. Girardin: *Moyen de transport du gaz liquéfié*

Considérant les risques de sécurité, la voie routière a été choisie pour le transport du gaz liquéfié. La quantité transportée représente 1 – 2 camions-citernes par semaine.

M. Wüthrich se montre satisfait par le concept de traitement de l'air prévu par bci. Il rappelle le contexte de la convention signée le 11.1.2008 entre les ONG/bci/RCJU. Selon cette convention, Greenpeace a été consulté par bci afin de s'exprimer sur le projet d'installation de traitement de l'air. Pour Greenpeace, le dispositif présenté va dans la bonne direction. Quelques questions spécifiques seront discutées en bilatéral avec bci.

M. Forter rajoute qu'il a fait un examen succinct des rapports fournis par bci à Greenpeace. Au niveau technique, il se montre également satisfait du projet. Parmi les questions en suspens, il y a notamment celle de l'augmentation du débit d'air par rapport au projet précédent.

R. Luttenbacher répond que l'augmentation du débit d'air est essentiellement liée au débit supplémentaire provenant de la halle des sols ainsi qu'au mode d'exploitation optimisé dans les halles d'excavation et de préparation (procédures de sortie et d'entrée des containers par les sas nécessitant un balayage des sas avec de l'air frais).

S'agissant des événements à Kölliken, J.-C. Hennet se montre étonné en ce qui concerne la différence de traitement faite par les ONG entre Kölliken et Bonfol. De même, les syndicats sont restés muets alors que la vie des travailleurs était en danger, notamment si l'incendie s'était produit dans la journée.

P. Fedele souligne qu'à Bonfol les syndicats sont présents et intégrés dans le projet d'assainissement depuis le début. Depuis la dernière séance de la CIS, il y a eu une visite du chantier par les secrétaires d'UNIA. Plusieurs aspects positifs ont été remarqués, dont p.ex. l'infrastructure d'accueil des travailleurs. Parmi les aspects négatifs figure le suivi des travailleurs intérimaires. A ce sujet, P. Fedele demande un entretien avec les responsables des consortiums afin d'obtenir une liste des travailleurs intérimaires.

R. Luttenbacher prend acte des demandes de P. Fedele et les transmettra au Groupement DIB. S'agissant du pourcentage relativement élevé d'intérimaires, les travaux sur le chantier se font en différentes phases, dont chacune nécessite un savoir faire spécifique. Durant la phase d'assainissement, qui comportera des risques plus élevés (chimique, etc.), il y aura sur le site uniquement du personnel qualifié, qui disposera d'une formation adéquate au niveau chimique et première urgence (sauvetage, secouriste, lutte contre l'incendie).

R. Longet conclut la discussion en relevant l'intérêt qui relie bci et les syndicats afin que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

4. Concept d'information bci sur le site, aspect gestion des visiteurs

A.-F. Wagner informe la CIS que le pavillon d'information prévu par bci sur le site sera opérationnel à partir du printemps 2009. Il pourra accueillir des groupes de 25 à 30 personnes. A.-F. Wagner peut s'imaginer de prévoir une demi-journée par semaine durant laquelle des visiteurs (membres de la CIS, p.ex.) pourraient venir librement dans le pavillon et s'informer. Sachant que les travaux d'excavation débuteront en 2010, le déroulement des visites n'est pas encore défini.

En rappelant la visite de ce matin, R. Longet souligne que chacune et chacun a pu s'apercevoir que l'information est déjà présente. Le Canton s'en préoccupe également.

5. Suivi du projet de prise de vue des séances (règlement d'utilisation en particulier) et du projet filmographie

R. Longet souhaite la bienvenue à Mme Varuna Singh, journaliste à la Télévision suisse romande (TSR) et mandatée par la CIS via J.-C. Hennet pour élaborer un concept relatif au projet filmographique de la CIS.

Il renvoie aux enregistrements vidéo des séances, actuellement stockés au Canton. Il s'agit maintenant de voir comment restituer l'histoire. R. Longet rappelle les débats intervenus au sein de la CIS durant les différentes étapes du projet (création de la CIS en 2001, variantes d'assainissement en 2003, Plan spécial en 2005, ouverture du chantier en 2007, etc.).

J.-C. Hennet présente brièvement Mme V. Singh qui a suivi le dossier de la DIB dans le cadre de son activité professionnelle à la TSR. En se référant ensuite au document intitulé "Projet de documentaire sur l'histoire de la décharge et des travaux de la Commission d'information" transmis aux membres de la CIS par mail le 17.9.08, il présente le projet de film documentaire.

R. Longet remercie V. Singh et J.-C. Hennet pour le travail accompli. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, la CIS ne dispose pas de budget nécessaire au financement du projet présenté. Il informe que le 27 juin 2008, il a adressé un courrier à bci précisant entre autre que le coût des enregistrements de séances a pu être réduit de façon très sensible. Par contre, il avait été décidé en séance du 21.2.2008 de réaliser un documentaire dont le coût ne dépasserait pas CHF 20'000. Avec le présent projet, cet objectif ne peut être atteint. La CIS a besoin de savoir quelle est la position de bci, sachant qu'aujourd'hui elle dispose d'un projet et des compétences en la matière.

V. Singh présente brièvement son parcours et donne quelques compléments relatifs au projet de documentaire. Le mandat tel que V. Singh le comprend consiste à établir un historique tout en étant conscient de savoir à quel public il s'adressera et à rester factuel et intéressant en même temps. Pour humaniser le sujet et avoir tous les partenaires sur pied d'égalité, elle propose de réaliser les interviews en studio. La plupart des archives viendraient de la TSR. V. Singh pourrait s'imaginer que la CIS puisse intervenir auprès de la TSR afin de bénéficier éventuellement de conditions spéciales, le film prévu étant sans but lucratif.

Résumé des éléments discutés à ce sujet:

- D'une manière générale, le projet tel que présenté par J.-C. Hennet et V. Singh est accueilli positivement. Sachant qu'il s'agit d'un produit adaptable, les suggestions ci-après relatives au **contenu** sont soulevées:
 - accorder suffisamment de temps à la genèse de la décharge pour montrer la dangerosité des déchets présents sur le site; ne pas se limiter à des graphiques sur la nature des déchets, mais avoir un témoignage vivant.
 - faire comprendre que la philosophie en matière de déchets a complètement changé depuis les premiers entreposages de déchets à Bonfol.
 - se focaliser sur la contribution de la CIS, les enjeux et les résultats atteints.
 - interviewer les personnes en fonction de leur rôle (et non pas de la sympathie).
 - faire un film pour montrer le fonctionnement de la CIS, en présentant également des images montrant des problèmes rencontrés.
 - relever l'aspect sociable de l'expérience relative au fonctionnement de la CIS (accepter d'en parler, arriver à un consensus, analyser des problèmes, etc.).
 - considérer la synopsis (actuellement encore redondante) comme une première base; il doit avoir un apport des différents partenaires.
 - avoir un contenu avec lequel on arrive à garder l'attention des gens pendant 20 minutes.
- S'agissant du **financement** et dans le souci de pouvoir obtenir un soutien pour un projet au sein de bci, A.-F. Wagner met en évidence l'importance de présenter une image juste de la situation. Sans vouloir mettre en doute les compétences des auteurs prévus, il faut avoir un projet crédible pour lequel l'utilité et le besoin concrets sont démontrés. Il est indispensable de revoir le synopsis, de définir le but et le public cible du documentaire.

Au sujet du financement, plusieurs idées sont lancées par les personnes présentes: trouver un financement hors CIS (p.ex. sponsoring), mettre le futur DVD en vente,

- **Public cible et but du documentaire:** il est primordial de savoir à qui s'adresse le documentaire. Plusieurs possibilités de diffusion sont citées, p.ex. la mise à disposition au pavillon d'information sur le site. Les différents partenaires doivent finalement être au bénéfice du documentaire, tout le monde doit avoir envie de le regarder.

R. Longet propose de mettre sur pied un groupe de travail afin de débattre de ce projet, notamment du but et du public cible, et d'élaborer une proposition qui sera soumise à la prochaine séance plénière et validée à cette occasion.

Décision :

- Un groupe de travail est mis sur pied afin de débattre de ce projet (notamment définir le but et identifier le public cible), d'élaborer une proposition qui sera soumise à la prochaine séance plénière et validée à cette occasion.
- Les personnes suivantes sont retenues pour faire partie de ce groupe:
J.-P. Egger, J.-C. Hennet, R. Longet, J.-P. Meusy, J. Raymond, V. Singh, A.-F. Wagner, M. Wüthrich.
- K. Gschwind organisera une séance pour ce groupe de travail avant la prochaine séance plénière. La décision relative à la suite du projet de documentaire interviendra à la prochaine séance de la CIS.

6. Divers

- *Screening d'analyses selon la méthode du Prof. Oehme:* M. Forter demande quel est l'état actuel du dossier.

A.-F. Wagner répond que bci est en contact avec le Prof. Oehme et que dès qu'un contrat sera établi, bci en informera. J.-P. Meusy rajoute que le Canton a rencontré le Prof. Oehme début septembre afin de discuter la manière dont le Canton envisage l'implication de cet expert.

- *Analyses de suivi de la qualité des eaux souterraines:* J.-L. Walther rend attentif aux faits que les dernières analyses figurant sur le site internet du Canton datent du 30.5.2007 et que le dernier rapport de bci relatif à la surveillance date de 2006.

S'agissant des analyses du Canton, J.-P. Meusy répond que ce retard dans la publication est dû à la nécessité de remettre à jour le site internet conformément aux directives du Service cantonal de l'informatique. J.-L. Walther prendra contact avec J. Fernex afin d'obtenir les derniers résultats d'analyses.

En ce qui concerne la publication des rapports de bci sur la surveillance, R. Luttenbacher informe que le rapport 2007 sera mis sur le site bci prochainement. Il précise que dans le cadre du projet d'assainissement, il incombe au Responsable du suivi environnemental de collecter toutes les données de surveillance et de les diffuser. Les "grandes" campagnes se font tous les 8 mois, les "petites" tous les 2 mois. Le dernier rapport (petite campagne) a été transmis en juillet dernier au Canton, aux communes de Bonfol et avoisinantes ainsi qu'à la sous-préfecture d'Altkirch.

Dans ce contexte, il est relevé qu'il n'est pas souhaitable que bci ou le Canton transmettent des informations brutes non ciblées (risque d'asphyxie des destinataires). Il est préférable que chacune et chacun qui désire avoir une information s'adresse directement aux interlocuteurs correspondants. Le site internet, une fois mis à jour, reste un moyen de mise à disposition d'informations générales et spécifiques (év. au moyen d'un code d'accès).

Le sujet sera repris à la prochaine séance de la CIS.

- *Archivage/stockage des enregistrements des séances de la CIS:* P. Fedele informe de la possibilité de procéder à un archivage (non public) au Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARER) à St-Imier.

Prochaine séance:

La prochaine séance de la CIS, arrêtée initialement au 5 décembre, a dû être avancée au **4 décembre 2008 (à Bonfol)**. Selon la pratique en place, cette séance sera précédée de la visite du site de l'assainissement (cf. mail du 7 octobre 2008).

Les objets suivants sont d'ores et déjà prévus de figurer à l'ordre du jour:

- Présentation de la surveillance hydrogéologique
- Film documentaire de la CIS

Fin de la séance: 16h05

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind